

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 26/02/2019

Reçu en préfecture le 26/02/2019

Affiché le 27 FEV. 2019

ID : 084-200040681-20190221-DP_2019_26-AU

R

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2019-26 : Marché de travaux _ Réaménagement des bureaux en rez-de-chaussée et parking de l'Espace Germain Aubert à Valréas _ Lot 9 : Electricité, courants forts et courants faibles _ options 9 blocs PC et 10 alarmes anti-intrusion _ Avenant 2

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que la réalisation des travaux consistant à des aménagements intérieurs en rez-de-chaussée (réhabilitation de friches) et extérieurs (extension du parking) pour l'accueil d'une entreprise au sein de l'Espace Germain Aubert, façade nord, sise 17A Rue de Tourville à Valréas (84600), a été inscrite au budget 2018 de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan,

CONSIDERANT la décision du Président 2018-56 du 18 juillet 2018, attribuant le Lot 9 : Electricité, courants forts et courants faibles _ options 9 blocs PC et 10 alarmes anti-intrusion , à l'entreprise ASE, sise 9 Rue des Esprats - Montélimar (26200), étant précisé que l'offre globale retenue s'établissait à 54 621.93 euros HT soit 65 546.32 euros TTC,

CONSIDERANT la décision du Président 2018-99 du 07 novembre 2018, ayant pour objet une plus-value d'un montant de 2 949.92 euros HT, soit 3 539.90 euros TTC et portant ainsi le marché de travaux initial à 57 571.85 euros HT, soit 69 086.22 euros TTC,

CONSIDERANT la défaillance en début du chantier de l'entreprise de désamiantage AMIANTECH, titulaire du lot 1 : Désamiantage, entraînant le décalage de la fin des travaux de désamiantage de 1 mois,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : Article 1 : DE PROLONGER le délai d'exécution du « Marché de travaux _ Réaménagement de l'ancienne usine Tiro-Clas à Valréas _ Electricité, courants forts et courants faibles _ options 9 blocs PC et 10 alarmes anti-intrusion, confié à l'entreprise ASE, sise 9 Rue des Esprats - Montélimar (26200), jusqu'au 15 mars 2019.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

